

Paris, le 17 juin 2020

Covid-19: Les internes ont dû continuer à soigner alors qu'ils/elles étaient infecté.e.s.

Depuis le début de l'épidémie à Covid-19, les administrations refusent de rendre publiques les chiffres de contamination de soignants comme en Italie malgré les demandes des organisations représentatives des personnels hospitaliers et libéraux.

L'ISNI a donc décidé de diffuser sur ses réseaux un questionnaire **dont les résultats sont** particulièrement alarmants :

40,3% des internes ont été contaminés

Plus d'un interne sur deux :

- A continué à soigner des patients en étant contagieux, pas manque de personnel
- N'a pas eu accès aux tests diagnostiques par manque de moyens matériels
- N'a pas eu accès au matériel de protection nécessaire, principalement les masques FFP2
- N'a pas eu accès à une formation suffisante

Les soignants, en plus de ne pas être protégés, ont été un des vecteurs principaux de l'épidémie, infectant des personnes fragiles.

Cette enquête prouve les défaillances graves autant sur le plan des moyens, du personnel et de l'organisation de la prévention et des soins.

Premier résultat inquiétant, sur les 395 internes ayant déclaré une infection à Covid-19, plus de la moitié (56,5%) ont continué à travailler après les premiers symptômes. Parmi ces internes infectés, la durée moyenne d'arrêt de travail n'a été que de 8 jours. Or la science a démontré depuis les débuts de l'épidémie la contagiosité dure au minimum quatorze jours.

Par ailleurs, 64,8% déclarent n'avoir pas reçu de matériel de protection individuel en quantité suffisante. 43% des répondants déclarent avoir reçus des dons d'entreprise ou d'associations, notamment de masques, de visières, de surblouses et nous les remercions.

Face à ces manquements nous demandons :

- 1_ Que les **chiffres des contaminations de soignants** sont rendus **publiques**
- 2_ Que des études soient menées sur les contaminations intra-hospitalières au Covid19
- 3_ Que **tous les internes aient accès rapidement et gratuitement aux tests sérologiques** et qu'en cas de positivité ils et elles bénéficient **d'un suivi individuel** par la médecine du travail sur le long terme

Retrouvez le dossier de presse détaillé : https://isni.fr/covid-19-les-internes-ont-du-continuer-a-soigner-alors-quils-elles-etaient-infecte-e-s/

Contact: Justin BREYSSE, président 06 50 67 39 32